INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

« Ce document fournit des informations essentielles aux Investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non. »

FIP CAPITAL SANTÉ PME

CODE ISIN : PARTS A : FR 0011199264 - PARTS B : FR 0011228410

FONDS D'INVESTISSEMENT DE PROXIMITÉ (FIP)

SOCIÉTÉ DE GESTION : MIDI CAPITAL GP 02-028 - 11-13 rue du Languedoc - BP 90112 - 31001 Toulouse Cedex 6 - Tél : 05 62 25 92 46

OPCVM NON COORDONNÉ, SOUMIS AU DROIT FRANÇAIS

I. OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le FIP Capital Santé PME (le « Fonds ») a pour objectif d'investir 100% de son actif (le « Quota Régional ») dans des Petites et Moyennes Entreprises de proximité principalement non cotées, parmi lesquelles figureront 20% au moins d'entreprises dont l'activité exercée ou la constitution remonte à moins de 8 ans, toutes répondant aux critères d'éligibilité fixés par l'article L.214-31 du Code monétaire et financier (les « PME de Proximité »). Ces PME de Proximité seront situées dans les régions Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA). Elles ont vocation à être cédées en vue de réaliser des plus-values. Par ailleurs, Le Fonds aura majoritairement recours aux obligations convertibles en actions, dans lesquelles l'Investisseur est assimilé à un créancier de la société émettrice.

En période d'investissement et de désinvestissement, l'actif du Fonds non investi dans des PME de Proximité (le « Quota Libre »), sera géré par la Société de Gestion Amilton Asset Management en fonction des opportunités du marché.

Dans ce cadre, le Fonds réalisera ses investissements sur les instruments financiers suivants : OPCVM (monétaires, monétaires court terme, actions, obligations, diversifiés), obligations convertibles, actions et dans la limite de 15% sur des titres spéculatifs (High Yields : notés BB+ à D/DS chez Standard & Poor's et de Ba1 à C chez Moddy's) avec une exposition aux marchés émergents limitée à 10%.

II. CARACTÉRISTIQUES ESSENTIELLES DU FONDS

1. Principales catégories d'instruments financiers dans lesquelles le Fonds peut investir

- Obligations convertibles de sociétés non cotées (ou, dans la limite de 20%, cotées sur un marché français ou étranger) entre 50% et 60% de l'actif du Fonds ;
- Titres de capital (actions ordinaires ou de préférence) de sociétés non cotées ou, dans la limite de 20%, cotées sur un marché français ou étranger (40% au moins de l'actif du Fonds) ;
- Parts de sociétés à responsabilité limitée ou de sociétés étrangères dotées d'un statut équivalent ;
- Avances en compte courant (dans la limite de 15% de l'actif du Fonds) ;
- Actions ou parts d'OPCVM cotés ou non cotés. En cas d'investissement en actions ou parts d'OPCVM cotés, il s'agira (i) d'OPCVM de droit français coordonnés ou non ou (ii) d'OPCVM de droit étranger coordonnés (ETF, ETC, Trackers…).

2. Objectif particulier

Le Fonds envisage d'investir dans 10 à 20 PME de Proximité en fonction des souscriptions qu'il aura reçues. La Société de Gestion privilégiera les PME de Proximité disposant de projets de croissance structurés, portés par une équipe expérimentée. La stratégie du Fonds sera principalement axée sur les entreprises du secteur de la santé (hébergement, services et matériel médical essentiellement), jugées matures par la Société de Gestion et générant des revenus significatifs et récurrents, sans toutefois être garantis.

3. Type de gestion

Le Fonds investira notamment dans des PME de Proximité porteuses de projets de croissance organique forte sur des niches de marché, en général B to B (tels que le développement de nouveaux marchés, l'augmentation des unités de production, le renforcement des équipes commerciales, la consolidation capitalistique pour faire face à des besoins en fonds de roulement), ou de croissance externe sur des marchés atomisés (à savoir notamment des acquisitions de cibles complémentaires ou concurrentielles) afin de participer à la consolidation d'un métier (stratégies de Build Up).

Par ailleurs, le Fonds privilégiera les sociétés offrant d'importantes perspectives de récurrence tant en terme de bénéfice que de distribution de dividendes, gage a priori d'une certaine maturité et solidité financière, même si cela est susceptible in fine de réduire le potentiel de performance du Fonds. Cependant, cette stratégie n'écarte pas le risque de perte en capital dû à l'investissement en sociétés non cotées ou cotées sur un marché réglementé ou non.

4. Durée de blocage

Ce Fonds a une durée de vie de six années à compter de sa date de constitution, soit jusqu'au 30/06/2018 (prorogeable 2 fois 1 année sur décision de la Société de Gestion, soit jusqu'au 30/06/2020 maximum) pendant laquelle les demandes de rachats sont bloquées. La phase d'investissement se déroulera en principe sur les 5 premiers exercices du Fonds, soit jusqu'au 30/06/2017, et le Quota Régional devra être atteint le 30/06/2014. La phase de désinvestissement devrait commencer à compter de l'ouverture du 6ème exercice, soit le 01/07/2017. En tout état de cause, le processus de liquidation du portefeuille s'achèvera au plus tard en 2020.

5. Affectation des résultats

Les sommes distribuables sont en principe capitalisées pendant un délai de 5 ans suivant la fin de la période de souscription des parts A et B.

Passée cette date, la Société de Gestion pourra décider de distribuer tant les revenus distribuables que les produits de cession selon l'ordre de priorité défini dans le règlement du Fonds.

Recommandations : Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux Investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant le 30/06/2020.

III. PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

1. Indicateur de risque du Fonds

À risque plus faible, Rendement potentiellement plus faible — À risque plus élevé, Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	**7**

Les fonds de capital investissement tels que les FCPI et FIP présentent un risque élevé de perte en capital, notamment du fait de l'investissement en titres non cotés. Par conséquent, la case 7 semble la plus pertinente pour matérialiser le degré de ce risque.

2. Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur

- Risque de crédit : Risque de perte d'une créance du fait de la défaillance du débiteur à l'échéance fixée, lié aux investissements dans des actifs obligataires, monétaires ou diversifiés ; en cas de dégradation de la qualité du crédit ou de défaut d'un émetteur, la valeur de ces actifs peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds. Ainsi, une hausse des spread de crédit entraînera une baisse de la valeur liquidative des obligations concernées. S'agissant de l'exposition sur les taux « High Yield », elle ne représentera pas plus de 15% de l'actif.
- Risque lié à la liquidité : Compte tenu du fait que le Fonds a vocation à prendre des participations minoritaires dans des PME non cotées sur un marché réglementé, il pourra éprouver des difficultés à céder ses participations dans les délais et au niveau de prix souhaités.
- Risque de contrepartie : Risque lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme pour lesquels la contrepartie ne tiendrait pas ses engagements.

IV. FRAIS, COMMISSIONS ET PARTAGE DES PLUS-VALUES

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

1. Répartition des taux de frais annuels moyens (TFAM) maximaux gestionnaire et distributeur par catégorie agrégée de frais

Le Taux de Frais Annuel Moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre :

- le total des frais et commissions prélevés tout au long de la durée de vie du Fonds, y compris prorogations, telle qu'elle est prévue dans son règlement (8 ans de durée de blocage maximum) ; et
- le montant des souscriptions initiales totales (incluant les droits d'entrée susceptibles d'être acquittés par le souscripteur).

Le tableau ci-dessous présente les valeurs maximales que peuvent atteindre les décompositions, entre gestionnaire et distributeur, de ce TFAM.

CATÉGORIE AGRÉGÉE DE FRAIS	TAUX MAXIMAUX DE FRAIS ANNUELS MOYENS (TFAM MAXIMAUX)	
	TFAM GESTIONNAIRE ET DISTRIBUTEUR MAXIMAL	DONT TFAM DISTRIBUTEUR MAXIMAL
Droit d'entrée et de sortie [1]	0,40%	0,40%
Frais récurrents de gestion et de fonctionnnement [2]	3,98%	1,45%
Frais de constitution [3]	0,14% TTC	Néant
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations [4]	0,02% TTC	Néant
Frais de gestion indirects	0,01%	Néant
TOTAL	**4,55% = valeur du TFAM-GD maximal**	**1,85% = valeur du TFAM-D maximal**

(1) Les droits d'entrée sont payés par le souscripteur au moment de sa souscription. Ils sont versés au distributeur pour sa prestation de distribution des parts du Fonds. Le gestionnaire pourra se subroger dans les droits du distributeur sur les droits d'entrée exigibles. La valeur retenue est une valeur moyenne maximum de 3,3% de droits d'entrée. (2) Les frais récurrents de gestion et de fonctionnement du Fonds comprennent notamment la rémunération de la Société de Gestion, du Dépositaire, du Délégataire administratif et financier, des intermédiaires chargés de la commercialisation, des Commissaires aux Comptes, etc. Ce sont tous les frais liés à la gestion et au fonctionnement du Fonds. Le taux des frais de gestion et de fonctionnement revenant aux distributeurs est un maximum, la rémunération du distributeur hors droits d'entrée pouvant aller de 0,76% à 1,43% du montant de la souscription totale (MT). (3) Les frais de constitution du Fonds correspondent aux frais et charges supportés par la Société de Gestion pour la création, l'organisation et la promotion du Fonds (frais juridiques, frais de marketing, etc). Ils sont pris en charge par le Fonds sur présentation par la Société de Gestion des justificatifs de ces frais et charges. (4) Les frais non récurrents de fonctionnement liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations sont tous les frais liés aux activités d'investissement du Fonds. Ces frais recouvrent les frais et honoraires d'audit, d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition, à la cession de titres et au suivi de la participation, dans la mesure où ils ne seraient pas supportés par les sociétés cibles ; les frais de contentieux éventuels ; les droits et taxes qui peuvent être dus au titre d'acquisitions ou de ventes effectuées par le Fonds et notamment les droits d'enregistrement visés à l'article 726 du CGI, etc. Ils sont en principe supportés par la société cible de l'investissement et à défaut par le Fonds.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à l'article 22 du règlement de ce Fonds.

2. Modalités spécifiques de partage de la plus-value (« Carried interest »)

DESCRIPTION DES PRINCIPALES RÈGLES DE PARTAGE DE LA PLUS-VALUE (« CARRIED INTEREST »)	ABRÉVIATION OU FORMULE DE CALCUL	VALEUR
(1) Pourcentage des produits et plus-values nets de charges du Fonds attribuée aux parts dotées de droits différenciés dès lors que le nominal des parts ordinaires aura été remboursé au souscripteur	(PVD)	20%
(2) Pourcentage minimal du montant des souscriptions initiales totales que les titulaires de parts dotées de droits différenciés doivent souscrire pour bénéficier du pourcentage (PVD)	(SM)	0,25%
(3) Pourcentage de rentabilité du Fonds qui doit être atteint pour que les titulaires de parts dotées de droits différenciés puissent bénéficier du pourcentage (PVD)	(RM)	100%

3. Comparaison normalisée, selon trois scénarios de performance, entre le montant des parts ordinaires souscrites par le souscripteur, les frais de gestion et de distribution et le coût pour le souscripteur du « Carried interest »

Rappel de l'horizon temporel utilisé pour la simulation : huit ans

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE (ÉVOLUTION DU MONTANT DES PARTS ORDINAIRES SOUSCRITES DEPUIS LA SOUSCRIPTION, EN % DE LA VALEUR INITIALE)	MONTANTS TOTAUX, SUR TOUTE LA DURÉE DE VIE DU FONDS (Y COMPRIS PROROGATIONS) POUR UN MONTANT INITIAL DE PARTS ORDINAIRES SOUSCRITES DE 1 000 DANS LE FONDS			
	MONTANT INITIAL DES PARTS ORDINAIRES SOUSCRITES	TOTAL DES FRAIS DE GESTION ET DE DISTRIBUTION (HORS DROITS D'ENTRÉE)	IMPACT DU « CARRIED INTEREST »	TOTAL DES DISTRIBUTIONS AU BÉNÉFICE DU SOUSCRIPTEUR DE PARTS LORS DE LA LIQUIDATION (NETTES DE FRAIS)
Scénario pessimiste : 50%	1 000	343	0	157
Scénario moyen : 150%	1 000	343	31	1 125
Scénario optimiste : 250%	1 000	343	231	1 926

Attention, les scénarios ne sont donnés qu'à titre indicatif et leur présentation ne constitue en aucun cas une garantie sur leur réalisation effective. Ils résultent d'une simulation réalisée selon les normes réglementaires prévues à l'article 5 de l'arrêté du 10 avril 2012 pris pour application du décret n° 2012-465 du 10 avril 2012 relatif à l'encadrement et à la transparence des frais et commissions prélevés directement ou indirectement par les Fonds et sociétés mentionnés aux articles 199 terdecies-0 A et 885-0 V bis du Code Général des Impôts. Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer au Titre V du règlement du Fonds, disponible sur le site Internet **www.midicapital.com** ou sur demande.

4. Informations pratiques

Nom du dépositaire : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le Fonds : Le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) et le règlement, le dernier rapport annuel et la lettre annuelle d'information du souscripteur seront disponibles sur simple demande écrite du porteur au siège social de la Société de Gestion. Ces documents pourront lui être adressés sous forme électronique. Ils peuvent également être consultés sur le site Internet de la Société de Gestion à l'adresse suivante : **www.midicapital.com**.

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : Tous les 6 mois (30 juin et 31 décembre), la Société de Gestion établit les valeurs liquidatives du Fonds. Ces valeurs liquidatives sont publiées dans les huit (8) semaines suivant la fin de chacun de ces semestres et seront adressées à tout porteur qui en fait la demande. Elles sont affichées dans les locaux de la Société de Gestion et son site internet : **www.midicapital.com**. Par exception, la première valeur liquidative du Fonds sera établie le 31 décembre 2013.

Fiscalité : L'éligibilité à ces dispositifs dépendra notamment du respect de certaines règles d'investissement au cours de la vie de ce produit, de la durée de détention ainsi que de la situation individuelle de chaque souscripteur. Le Fonds a vocation à permettre aux porteurs de parts de catégorie A de bénéficier sous certaines conditions d'une réduction d'Impôt sur le Revenu (« IR »). Les porteurs de parts de catégorie B bénéficieront quant à eux, sous certaines conditions, d'une réduction d'Impôt de Solidarité sur la Fortune (« ISF »).
Le Fonds a également vocation à permettre aux porteurs de parts de catégories A et B de bénéficier sous certaines conditions d'une exonération d'IR sur les produits et plus-values que le Fonds pourrait leur distribuer (et de l'éventuelle plus-value qu'ils pourraient réaliser sur la cession des parts du Fonds). Une Note Fiscale distincte, non visée par l'AMF, est communiquée ci-après aux porteurs de parts.

Informations contenues dans le DICI : La responsabilité de Midi Capital ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du Fonds.

Le Fonds est agréé par l'AMF et réglementé par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour à la date d'édition du présent document.

Pour toute question, s'adresser à Midi Capital :
par e-mail : **contact@midicapital.fr**
ou par téléphone : **05 62 25 92 46**

Edition Septembre 2012